

Lettre en **franchise** de Valréas (4 novembre 1837) pour grillon du Directeur des Postes "Philibert" pour le maire de Grillon.

On remarque dans le coin supérieur droit la griffe manuscrite "**Postes**" et au bas à gauche "**Le directeur des postes à Valréas avec signature**". Très belle pièce en franchise du bureau de poste de Valréas, mais l'intérêt principal et la rareté de cette lettre , réside dans son texte.

C'est une lettre d'explication au maire sur l'emplacement des boites aux lettres à l'intérieur de la maison communale.



Cachet à date type 13 VALREAS (89) du 4 novembre 1837.

"Valréas 4 novembre 1837 le directeur de poste Relative au placement des boites aux lettres".

poste

Outremer
VALREAS
4
NOV.
1837
(89)

Monsieur Le Secrétaire

à Valreas

à Valreas

Valreas le 4^e Nov 1837
Le Directeur de poste
Relative au placement des boîtes
aux lettres

Direction des
postes.

Bureau de Valenciennes
sept. des courriers.

Placement des
boîtes aux lettres.

Valenciennes le 11 novembre 1837.

Monsieur le Maire,

D'après les ordres que j'ai pris le facteur l'interdit en ce
sens pour la mesure prise dans l'intérêt général des courriers
de ne pas avoir de la part de Monsieur le Maire de ce département
qui en a adressé au 1^{er} de ce mois des actes en vertu d'un
circulaire du 12. 63. obliger moi, d'accepter cette opération
faite, sans faire part, ni que le facteur a négligé m'informer de
vos résolutions à cet égard.

Il s'agit, Monsieur le Maire, que les boîtes aux lettres commencent à
aujourd'hui à la suite de malheurs, et à l'instigation des courriers,
ont donné lieu à de telles résolutions de la part du public et
qu'elles occasionnent souvent des faits de réclamation sérieuse pour les lettres;
afin d'éviter à ce l'administration a décidé le 30 jour dernier
que les boîtes soient placées dans l'intérieur des communes - communes,
et attachées contre la porte d'entrée, à laquelle porte, il sera
prévu, comme doit vous le dire votre circulaire, (à hauteur d'homme)
une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de
façon que le public puisse y faire passer ses lettres qui tomberont
dans la boîte qui sera fixée à l'intérieur ainsi qu'il est dit
et pour en faire la levée, le facteur devra entrer dans la maison
en vertu des boîtes ainsi placées offrir plus de garantie, ni
qu'elles auront de vous plus compte et plus facile surveillance.
Je vous prie également, Monsieur, surveiller si la porte de la
boîte est toujours bien fermée au départ du facteur et m'aviser
s'il n'arrive à cet effet de quitter la localité sans qu'il soit
bien assuré, si conformément à ce qui lui est prescrit, il a toujours
bien fermé.

Je prie, Monsieur le Maire, l'assurant
de mes plus affectueux sentiments.

Le Directeur des postes.

Philippe B.

Direction des
postes.

Bureau de Valenciennes
Dépt. des Ardennes.

Placement des
boîtes aux lettres.

Valenciennes le 11 novembre 1897.

Monsieur le Maire,

D'après les ordres reçus j'avais prié le facteur de s'entendre avec vous pour le placement des boîtes aux lettres dans l'intérêt général de la commune. Il s'agit de faire placer dans la commune des boîtes aux lettres de telle sorte que les lettres puissent y passer sans encombre et sans être volées. Il s'agit de faire placer des boîtes aux lettres dans les communes et attenantes, contre la porte d'entrée, à laquelle il sera pratiqué, comme doit vous le dire votre circulaire, (à hauteur d'homme) une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de façon que le public puisse y faire passer des lettres qui tomberont dans la boîte qui sera fixée à l'intérieur ainsi qu'il est dit dans votre circulaire. Le facteur devra entrer dans la commune en venant des boîtes aux lettres, afin qu'il puisse y faire passer les lettres sans encombre et sans être volées. Il s'agit de faire placer des boîtes aux lettres dans les communes et attenantes, contre la porte d'entrée, à laquelle il sera pratiqué, comme doit vous le dire votre circulaire, (à hauteur d'homme) une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de façon que le public puisse y faire passer des lettres qui tomberont dans la boîte qui sera fixée à l'intérieur ainsi qu'il est dit dans votre circulaire. Le facteur devra entrer dans la commune en venant des boîtes aux lettres, afin qu'il puisse y faire passer les lettres sans encombre et sans être volées.

Il s'agit, Monsieur le Maire, que les boîtes aux lettres comme elles sont aujourd'hui à la merci des malfaiteurs, et à l'intempérie des saisons, ont donné lieu à diverses restaurations de la part du public et qu'elles occasionnent souvent des frais de réparations onéreuses pour le trésor, afin d'aviser l'administration à décider que les boîtes seraient placées dans l'intérieur des maisons communes et attenantes, contre la porte d'entrée, à laquelle il sera pratiqué, comme doit vous le dire votre circulaire, (à hauteur d'homme) une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de façon que le public puisse y faire passer des lettres qui tomberont dans la boîte qui sera fixée à l'intérieur ainsi qu'il est dit dans votre circulaire. Le facteur devra entrer dans la commune en venant des boîtes aux lettres, afin qu'il puisse y faire passer les lettres sans encombre et sans être volées. Il s'agit de faire placer des boîtes aux lettres dans les communes et attenantes, contre la porte d'entrée, à laquelle il sera pratiqué, comme doit vous le dire votre circulaire, (à hauteur d'homme) une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de façon que le public puisse y faire passer des lettres qui tomberont dans la boîte qui sera fixée à l'intérieur ainsi qu'il est dit dans votre circulaire. Le facteur devra entrer dans la commune en venant des boîtes aux lettres, afin qu'il puisse y faire passer les lettres sans encombre et sans être volées.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer

de moi mes plus affectueux sentiments.

Le Directeur des postes.

Philippe B.

"Monsieur le Maire.

D'après les ordres reçus j'avais prié le facteur..... Il s'agit, monsieur le Maire que les boîtes aux lettres comme elles sont aujourd'hui à la merci des malfaiteurs, et à l'intempérie des saisons ont donné lieu à diverses restaurations de la part du public et qu'elles occasionnent souvent des frais de réparations onéreuses pour le trésor, afin d'aviser..... l'administration à décider que les boîtes seraient placées dans l'intérieur des maisons communes et attenantes, contre la porte d'entrée, à laquelle il sera pratiqué, comme doit vous le dire votre circulaire, à hauteur d'homme une ouverture de 1 pouce de haut sur 4 pouces de large, de façon que le public puisse y faire passer des lettres

LA BOITE RURALE DE GRILLON BUREAU D'ATTACHE VALREAS

